RCS : BREST
Code greffe : 2901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BREST atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1962 B 00022
Numéro SIREN : 636 220 220
Nom ou dénomination : SILL ENTREPRISES

Ce dépôt a été enregistré le 30/03/2016 sous le numéro de dépôt 1725

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BREST

150, rue Ernest HEMINGWAY
CS 61936 - 29219 BREST CEDEX 2
TEL : 02 98 43 31 31

RECEPISSE DE DEPOT

CONSEILS D'ENTREPRISES DE QUIMPER
143 avenue de Keradennec
cs 23014
29334 QUIMPER CEDEX

V/REF :
N/REF : 62 B 22 / 2016-A-1725

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BREST certifie qu'il a reçu le 30/03/2016, les actes suivants :

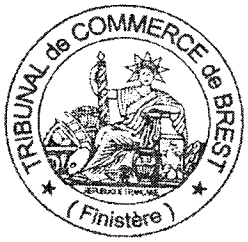
Extrait de procès-verbal du conseil de surveillance en date du 18/12/2015
- Nomination d'un directeur Général Délégué

Concernant la société

SILL ENTREPRISES
Société par actions simplifiée
le Raden
29860 Plouvien

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2016-A-1725 le 30/03/2016
R.C.S. BREST 636 220 220 (62 B 22)

Fait à BREST le 30/03/2016,
LE GREFFIER



Dépot N° 2016/A/1795

Le 30 MARS 2016

R.C.S. BREST

SILL ENTREPRISES
Société par actions simplifiée au capital de 18.830.562,30 €
Siège social : LE RADEN - 29860 PLOUVIEN
636 220 220 RCS BREST

CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 18 DECEMBRE 2015

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

[....]

10. NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Le Président rappelle qu'aux termes de l'article 12.3 des statuts, il peut se faire assister d'un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués.

Par ailleurs, aux termes des dispositions de l'article 11.1 du Pacte entre Associés, les associés des familles FALC'HUN et LEON s'étaient engagés à nommer un Directeur Général Groupe.

En conséquence, le Président propose au Conseil de Surveillance de nommer Monsieur Jean-Jacques PIERRE en qualité de Directeur Général Délégué en application de l'article 12.3 des statuts.

Le contrat de travail liant Monsieur Jean-Jacques PIERRE à la société, en qualité de Directeur Administratif et Financier, est maintenu, Monsieur Jean-Jacques Pierre assumant par ailleurs les fonctions de Directeur Général Délégué.

Monsieur Jean-Jacques PIERRE ne sera pas rémunéré pour l'exercice de son mandat social mais pourra être remboursé de ses frais de représentation et de déplacement sur justification.

Monsieur Jean-Jacques PIERRE, en sa qualité de Directeur Général Délégué, est investi des pouvoir les plus étendus pour agir en tout circonstance au nom de la société dans les limites de son objet social.

Un débat s'instaure alors entre les membres du Conseil de Surveillance et toutes questions utiles sont posées.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Surveillance, à l'unanimité, approuve la proposition du Président et décide de nommer Monsieur Jean-Jacques PIERRE en qualité de Directeur Général Délégué de la société pour la durée du mandat du Président et donne tous pouvoirs au Président de la Société à l'effet de finaliser cette désignation.

Certifié conforme

Le Président du Conseil de surveillance

H. Gonsduff

Un membre